



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/04/2017

Référence
2017_04_11

Objet de la délibération
Renouvellement de la ligne de trésorerie

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	22	28

Date de la convocation
29/03/2017

Date d'affichage
29/03/2017

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 6 Avril à 15 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

### **Présents :**

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BELLEC Claude, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal représentée par RAPIN Raphaël (suppléant), TANGUY Geneviève, MM : CALVEZ Christian, GUEGANTON Loic, LARS Roger, LE GAC Didier, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MASSON Alain, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, RAMONE Louis, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : BONNARD LE FLOCH Frédérique à M. NEDELEC Yohann, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, KERMAREC Charles à Mme BELLEC Claude, PELLICANO Fortuné à M. CUIILLANDRE François, RIOUAL Bernard à M. MASSON Alain

**Excusé(s) :** Mmes : BRUBAN Claudine, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, QUIGUER Tifenn, MM CAP Dominique, FAYRET Thierry, GIBERGUES Bernard, GOURVIL Armel, MOAL Gurvan, MELLOUËT Roger, OGOR Pierre, PICHON Ronan, STEPHAN Yves, TALARMAIN Roger

**Assistaient en outre à la réunion :** Mme LE BARS Mickaèle, MM BUREL Erwan, CANN Thierry

**A été nommé(e) secrétaire :** M. NEDELEC Yohann

### **Objet de la délibération :**

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Il s'agit de renouveler une ligne de trésorerie de 100 000 € pour permettre le bon fonctionnement du Pôle métropolitain et anticiper sur les différentiels entre dépenses et perception de certaines subventions.

Nous avons à nouveau sollicité le Crédit Agricole qui nous fait la proposition suivante :

- Duré : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné : + 1,20% (base 365 jours)
- Commission d'engagement : 0,25% l'an, soit 250 €
- Frais de dossier : 200 €

- Pas de minimum imposé

Il est proposé au Comité syndical, d'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions évoquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

A Brest, le 6 avril 2017

François CUILLANDRE,

Président